

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3073

Société : RAM - 99398

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : E.S.SAKHI DRAIIM

Date de naissance : 09-04-1953

Adresse : Résidence ATTADAMOUN - N°15 Rue 1
EL OUEFA CASA

Tél. : 0663473186 Total des frais engagés : 3330,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DOCTEUR BOUCHRA KARI
OPHTALMOLOGISTE
33, Bd Atlas 2ème étage - Lot. Esmeralda
Hay Laymoune - Casablanca
Tél. : 0522 59 89 23

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06/01/2022

Nom et prénom du malade : GIHBID AICHA

Age : 61 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hôte de réfraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

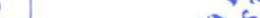
Fait à Casablanca

Le : 06/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/01/2022	Ch		200,00	
				
				
				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 SARAH LISSASFA 140 Let Smiralda Lissasfa Casablanca Tel: 05 22 65 20 07	06/01/2022	13000

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

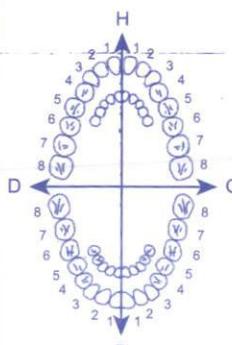
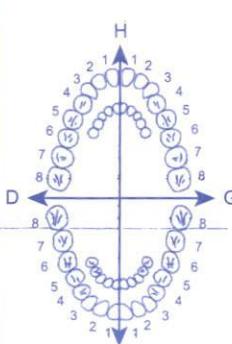
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé et facture
		AM	PC	IM	IV	
X OPTICARL OPTICIEN OTOMETRIST Abou Bakr El Moudjidi, 82, RDC 2 Sidi Maârouf, Casablanca Tél: 05 27 78 01 01	06/07/22					X OPTICARL OPTICIEN OTOMETRIST Bd. Abou Bakr El Moudjidi, 82 Sidi Maârouf, Casablanca Tél: 05 22 78 01 01

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'explorations.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	H G B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Bouchra KARI

OPHTALMOLOGISTE



الدكتورة بشرى كاري
اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

Diplômé de la Faculté de Médecine de Casablanca

Ancien médecin interne à l'hôpital Universitaire, Ibn Rochd

Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Ancien médecin à l'hôpital du 20 Août

Ancien médecin, Hôpital Rothschild Paris

Médecin agréé pour permis de conduire

Casablanca, le

06 janvier 2022

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد

عضو في الجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقاً بمستشفى 20 غشت

طبيبة سابقاً بمستشفى غوتشيلد بباريس

طبيبة معتمدة لرخصة السياقة

الدار البيضاء، في

Mme GIHBID Aicha

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Organiques Antireflets

VL : OD = + 1.50

OG = + 1.50

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.75

1/ HYFRESH

1 goutte 3 fois et à la demande, pendant 1 Mois



PHARMACIE SARANAZ
S.A.R.L.
1401 Lot Smaïda Jassfa
Casablanca
Tél: 05 22 57 05 07

Dr. Bouchra KARI
1401 Lot Smaïda Jassfa
Casablanca
Tél: 05 22 59 89 23

X OPTIC SARL
OPTICIEN OPHTOMETRIST
Bd. Abou Bakr El Kadiri Rés. Bouchko
Sidi Maârouf, Casablanca
Tél: 05 22 50 01 01

33، تجزئة إزميرالدا - شارع أطلس، حي الليمون، الطابق الثاني - الدار البيضاء

(قرب محطة الطرامواي ليساسفة النهاية) - Près du café mon ami -

Tél.: 0522.59.89.23



Mme GIHBID AICHA

FACTURE N° 8198/2021 DU 06/01/2022

DESIGNATION	QTE	MONTANT
1 MONTURE OPTIQUE VL 2VERRES: ORGANIQUE ANTI-REFLET VL OD +1.50	1	500
OG +1.50	2	1200
1 MONTURE OPTIQUE VP 2VERRES: ORGANIQUE ANTI-REFLET VP ODG +2.75	1	500
	2	800
TOTAL		3000

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
TROIS MILLE DIRHAMS.

X OPTIC S.A.R.L
OPTICIEN OPTOMETRIST
Bd. Abou Bakr El Kadiri Rés. Bachko
Imm. 82, RDC. Magasin 7
Sidi Maarouf - Casablanca
Tél: 05 22 7867 01